

Somalie sous tutelle italienne

Développement de l'éducation, de l'instruction et de la culture de la population somalie

Michele PIRONE

(Traduction)

Le 18 janvier 1957, le Musée de la « Garesa », à Mogadiscio, capitale de la Somalie, est le théâtre d'une cérémonie pleine de signification : la remise du diplôme de l'Institut supérieur de droit et d'économie aux quatre premiers somalis ayant terminé leurs études durant les six années d'administration fiduciaire italienne.

Ces diplômes n'ont pas été acquis dans des conditions tout-à-fait normales, vu la brièveté du temps; cependant, le fait est significatif; il suggère des réflexions sur les problèmes soulevés par l'éducation, l'instruction et la culture du peuple somali, ou plutôt de sa fraction la plus consciente et la plus évoluée; nous nous efforcerons de les exposer brièvement dans les pages qui suivent.

*
**

Pour un peuple jeune comme le peuple somali, l'éducation revêt une importance primordiale si l'on veut qu'il s'introduise dans le courant de la civilisation moderne. L'éducation est aussi dans l'évolution d'un peuple le domaine où les résultats sont les moins tangibles, se manifestent le plus lentement. L'éducation d'un peuple se fraie péniblement son chemin d'une génération à l'autre; et chaque génération reçoit une éducation différente de celle qui la précède, une éducation à laquelle se sont adjoints des éléments nouveaux.

Pour apprécier à leur juste valeur les résultats acquis, nous jeterons un coup d'œil rapide et superficiel sur le passé, nous nous reporterons au

temps où la Somalie connaît ses premiers contacts permanents avec un peuple de civilisation « supérieure », ou en tous cas différente, ce peuple qui l'administre aujourd'hui depuis près de cinquante ans.

Admettons que lorsque l'Italie s'établit en Somalie à la fin du siècle dernier, l'éducation et la culture des Somalis atteignent un niveau « x » par rapport à la civilisation européenne. Sans doute, ce « x » conventionnel n'est pas un zéro absolu; au contraire, il a un contenu, une valeur, que nous pourrions dire « africaine ». Le peuple somali avait réalisé une expérience sociale qui lui était propre, avait élaboré une culture originale.

Dans le cadre millénaire de la culture pastorale somalie, des règles s'étaient élaborées, qui gouvernaient la vie et la conduite des individus au sein de leur société; elles déterminaient cette entité économique, sociale et juridique que l'on nomme tribu. Entité spirituelle, aussi: songeons au rôle moral et spirituel qu'assume le héros éponyme. Certes, il n'est pas facile à un esprit moderne, à un américain ou à un européen, dont la civilisation a dépassé depuis des siècles un stade identique, d'apprécier ces concepts à leur juste valeur, de définir l'entité-tribu. Mais sans faire cet effort, l'on ne peut comprendre la vie et la société des Africains et notamment celles des Somalis.

A ces éléments d'éducation et de culture africaine, chamite, couchitique, se superposent, dès le 7^e siècle après Jésus-Christ, des éléments d'éducation et de culture islamiques, importés par les immigrants arabo-persans établis le long des côtes somalies, et qui pénètrent lentement vers l'intérieur.

L'Islam apporte avec lui les nouvelles valeurs spirituelles qui s'attachent à une religion monothéiste; il contient aussi des principes qui s'opposent aux habitudes de la société locale, divisée en castes et en degrés de noblesse isolés les uns des autres. Il affirme le grand principe de la communauté islamique des fidèles, fondée sur l'égalité devant un Dieu unique (laissons de côté la doctrine de la prédestination). Pareil principe était évidemment en contradiction avec une société basée sur la « caste », sur la condition de « noblesse » de l'associé, c'est-à-dire l'appartenance à une tribu déterminée, caractéristique de la société somalie.

L'Islam doit lutter pour faire admettre ces nouveaux principes par la population somalie. Il doit accepter des compromis, laisser subsister l'entité-tribu avec ses caractéristiques couchitiques et son système de castes. Cependant, l'Islam a aussi travaillé en profondeur et a réussi à imposer de nouvelles valeurs dans le domaine de l'éducation. Citons-en un exemple: l'Islam ne connaît pas les hiérarchies ecclésiastiques, et cependant le maître de religion, qui enseigne aussi l'alphabet arabe, est une espèce de prêtre, craint et respecté; or il ne doit pas nécessairement appartenir à une classe considérée comme supérieure ou noble, ou à l'entité tribale (noblesse) où s'exerce en fait sa mission d'éducateur; il peut être issu de n'importe quelle origine, classe ou condition sociale.

A la longue, ces deux éléments, le couchitique-africain et l'islamique-asiatique, se sont contentés des résultats acquis, et sont restés sur leurs positions respectives, le premier, après un effort créateur original, le second après s'être infiltré jusqu'à un certain point dans la société locale. Ils s'adaptent aux conditions générales du milieu géophysique. En sorte que ces deux éléments finissent par se fondre dans un immobilisme séculaire, qui ne sera rompu que par l'occupation italienne; en sorte aussi qu'ils finissent par perdre toute leur substance primitive, par se réduire à un formalisme traditionnel.

L'occupation italienne ajoute à l'éducation un élément nouveau. A l'éducation, disons-nous, et non à l'instruction; car l'on constate malheureusement que rien n'a été fait dans ce domaine durant la première période d'organisation, et bien peu durant une seconde période de consolidation et de développement.

L'administration italienne d'avant 1941 adopte le principe de l'uniformité de la loi sur l'ensemble du territoire somali, qui est divisé en secteurs territoriaux : commissariats et résidences; elle donne ainsi un premier choc, si léger soit-il, à la reconnaissance traditionnelle des divisions tribales. L'on peut voir dans cette décision une première tentative d'unifier le peuple somali, de lui faire dépasser le stade de l'entité-tribu. Loi italienne avant tout, égale pour tous, les sujets comme les assimilés, loi islamique dans le domaine des droits de famille et de succession, égale pour tous les fidèles musulmans, loi coutumière, appliquée chaque fois que l'on peut lui accorder la valeur d'une règle générale, reconnue et respectée sur l'ensemble du territoire et par toutes les lignées somalies, ou qu'elle s'applique aux rapports économiques et sociaux entre lignée ou entre tribus.

Un autre apport nouveau à l'éducation des somalis est cette instruction militaire, ou même technique, dispensée aux *ascari*, qu'ils appartiennent à la police (*zaptie*), aux troupes régulières de l'armée, ou au corps des gardes frontières (*dubat*). Ils servent volontairement de longs termes au service du Gouvernement de la colonie, touchent un salaire mensuel, et sont soumis à un règlement disciplinaire uniforme. Ils agissent au nom des intérêts du territoire tout entier, de l'ensemble des somalis, soit pour faire respecter la loi et prévenir les délits de nature publique ou privée, soit pour empêcher les incursions ennemies au-delà des frontières nationales, et non plus au-delà d'une zone tribale plus ou moins bien définie.

Le *zaptie* ou *l'ascari* qui quitte le service et retourne dans sa tribu reprend sans doute beaucoup de ses habitudes traditionnelles, mais il y apporte aussi un esprit nouveau, une nouvelle conception de l'intérêt général sur des questions que les siens envisagent toujours avec un esprit particulariste et partisan. *L'ascari* en congé aide l'autorité à prévenir les conflits entre les tribus; il intervient opportunément et spontanément au nom d'intérêts qui dépassent de loin ceux de la tribu, puisqu'il va jusqu'à invoquer les intérêts du « gouvernement italien ».

Les Somalis eux-mêmes réalisent la valeur des nouvelles conceptions introduites par l'ancienne administration coloniale italienne, lorsqu'en 1941, les autorités politiques et administratives cèdent la place à des autorités militaires occupantes, souvent improvisées en fonction des nécessités de la guerre. Les Somalis comparent la situation passée avec la situation présente, qui a nécessairement amené un recul, un retour aux luttes tribales; car celles-ci ne sont plus prévenues ou arrêtées selon la loi ou la coutume, elles sont réprimées dans le seul but de maintenir l'ordre public dans l'intérêt des occupants.

Ces réalisations peuvent sembler bien maigres; mais il faut se reporter en arrière et tenir compte des difficultés rencontrées par l'Italie en Somalie il y a un demi-siècle. Il suffit de penser aux efforts qu'elle doit accomplir pour affronter, par exemple, le problème si délicat de la main-d'œuvre esclave, et le résoudre sans créer de désordres.

Aujourd'hui, après cinq années d'administration fiduciaire italienne, l'on ne peut nier l'importance des résultats acquis dans le domaine de l'éducation. Sans descendre à des détails qui exigeraient une étude plus approfondie, nous en dégagerons les points principaux. Il importe de souligner l'apparition d'un nouveau facteur d'ordre psychologique. Il s'agit du désir presque maladif qu'ont les Somalis d'apprendre, de s'instruire, de se préparer dans le plus bref délai possible à l'autonomie et à l'indépendance.

Relevons aussi l'expérience entreprise par l'administration fiduciaire avec l'aide de l'Unesco, à savoir, la création, en 1953, d'un centre d'éducation de base. En dépit de difficultés diverses, cette expérience a donné en général de bons résultats, et la création d'un second centre est à l'étude. L'alphabétisation, l'enseignement technique dans le domaine de l'agriculture et de l'artisanat, une vaste assistance en matière d'hygiène et de santé, l'économie domestique féminine et d'autres initiatives, ont été couronnées de succès et sont suivies avec intérêt par un nombre considérable d'habitants de la région où est situé le centre (1).

Un expert de l'Unesco est en train d'effectuer une étude préliminaire en vue d'élaborer un plan concret pour l'éducation des nomades. L'on ne peut encore deviner l'avenir qui est réservé à ce plan et d'ailleurs, il n'est pas possible, dans ce domaine, de faire de prévisions à priori. Tout résultat est subordonné à la possibilité de transformer les bases économiques de la société.

Toujours en matière d'éducation, rappelons combien il est important d'envoyer des étudiants somalis faire de bref séjours en Italie ou en de-

(1) Rapport du Gouvernement italien à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'administration de tutelle de la Somalie, Ministère des Affaires Etrangères, Rome, 1953, p. 304, § 175 et 1955, p. 130, § 175.

nors de la Somalie pour y achever leurs études. L'étudiant somali ainsi séparé de son milieu traditionnel et obligé de vivre dans un pays européen aux conceptions de vie et aux usages si différents du sien, acquiert plus facilement de nouvelles idées sur les choses. Quel que soit le cours de perfectionnement qu'il suit, le fait important est qu'il complète son éducation en vivant et en observant le milieu dans lequel il se trouve. Il s'agit cependant toujours d'individus isolés, et le nombre total de Somalis qui ont pu être envoyés en Italie à des fins éducatives ne dépasse pas les trois cents.

L'éducation de masse a donné de bons résultats en Somalie. Le théâtre fait depuis peu d'années, c'est-à-dire depuis 1952, l'objet d'une initiative intéressante, soutenue et suivie avec attention. Les Somalis ont créé un type de représentation qui se rattache au genre satirique; ils y font la critique des coutumes traditionnelles et y montrent les avantages de la civilisation moderne. Ainsi, une comédie-revue qui a rencontré un grand succès présente un personnage souffrant d'un mal mystérieux. Prêtant l'oreille aux conseils des parents, il expérimente successivement, mais en vain, tous les remèdes que lui offre la riche pharmacopée de la médecine empirique populaire, y compris les exorcismes et les « fantaisies » susceptibles de chasser le mauvais esprit. Jusqu'à ce qu'un ami plus évolué réussisse à le conduire dans un hôpital, où il est soigné par un vrai médecin. Celui-ci le guérit. A côté du théâtre, qui est devenu mobile et fait le tour de la Somalie avec des programmes réduits, la radio joue un rôle important; elle se répand partout où l'énergie électrique, les batteries ou les piles sèches sont disponibles. Signalons aussi le rôle des films éducatifs et de vulgarisation qui sont montrés par le Conseil consultatif des Nations Unies à Mogadiscio.

Pour être objectifs, nous ne pouvons omettre les ombres du tableau, et celles-ci ne sont pas minimes. C'est un fait connu que le niveau général culturel du pays est encore assez bas.

Mais les conditions actuelles de l'économie ne sont pas favorables à une évolution rapide de la vie sociale vers des formes plus progressives. L'économie est un facteur plutôt négatif de l'évolution sociale et par conséquent, de l'éducation et de l'instruction. Lorsque la tutelle aura pris fin, l'Etat indépendant devra continuer à bénéficier d'une aide sous forme d'experts et de capitaux, s'il veut rester dans la ligne du progrès et ne pas perdre les avantages acquis durant dix années d'administration fiduciaire.

Examinons maintenant la situation de l'instruction *strico sensu*. Nous nous référerons tout d'abord à quelques données officielles des rapports annuels (2) établis par l'administration fiduciaire italienne à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui rendent compte de l'exercice de son mandat. On trouvera ci-dessous un bref tableau récapitulatif, qui prend comme point de départ l'année scolaire 1951-1952, pour s'achever sur l'année 1955-1956 (3).

Année scolaire 1951-1952	Type d'enseignement	
	Primaire	Secondaire
a) Locaux de tous genres (bâtiments en maçonnerie, baraques, constructions en branches)	101	7
b) Corps enseignant : italiens	83	21
Corps enseignant : somalis et autres	104	2
c) Nombre d'élèves inscrits (somalis)	10.294	343

Année scolaire 1955-1956	Type d'enseignement		
	Primaire	Secondaire	Supérieur
a) Locaux de tous genres (bâtiments en maçonnerie, baraques, constructions en branches)	223	16	1
b) Corps enseignant : italiens	168	87	5
Corps enseignant : somalis et autres	259	18	—
c) Nombre d'élèves inscrits (somalis)	23.759	1.112	45

Si l'on tient compte des conditions du territoire au moment de la prise de possession du mandat par l'Italie : nombre réduit de centres de population sédentaire ou sédentarisée, fort pourcentage de nomades, etc..., les chiffres ci-dessus sont assez encourageants et peuvent être envisagés avec un certain optimisme. Certes, il y a un revers à la médaille; il n'a pas été possible d'instituer l'instruction primaire obligatoire; les chiffres ci-dessus comprennent les adultes, dont le nombre diminue; et enfin, la fréquentation scolaire pour le nouvel exercice 1956-57 est légèrement inférieure à la moyenne des années précédentes. Mais il faut toujours tenir compte de la psychologie de ces populations, de leur niveau social assez bas, du fort pourcentage de nomades et de ces imprévus, que l'on pourrait dire « africains », et qui réservent des surprises aux statisticiens.

(2) Rapport du Gouvernement italien à l'Assemblée générale des Nations Unies, etc..., cit., années 1951-52-53-54-55.

(3) Rappelons que le territoire de la Somalie sous mandat s'étend sur 2.500.000 kms. environ et que la population compte à peu près 1.250.000 habitants.

A la fin de la première année d'exercice de son mandat, l'Administration fiduciaire italienne a élaboré un plan scolaire quinquennal qui prend fin avec l'année en cours. De façon générale, l'expérience a donné de bons résultats, et l'Administration a préparé un second plan, en tenant compte des suggestions d'un expert de l'Unesco; il comporte quelques modifications importantes, basées sur l'expérience, et qui ont pour but d'obtenir de meilleurs résultats dans l'avenir immédiat.

Vu l'énorme dépense que représente l'organisation scolaire et les faibles ressources disponibles, l'Administration s'est efforcée d'adapter les programmes ultérieurs aux possibilités du futur Etat indépendant, possibilités qui peuvent déjà être prévues dans les grandes lignes. C'est pourquoi la politique scolaire de l'Administration fiduciaire italienne durant cette seconde période s'orientera vers la qualité plutôt que vers la quantité. C'est-à-dire qu'il s'agira de consolider l'organisation scolaire tout en continuant à la développer. Ce qui compte aujourd'hui, et ce qui comptera dans l'avenir immédiat, c'est un meilleur rendement des écoles, ce sont des programmes mieux élaborés sur la base de l'expérience acquise, des instituteurs et des maîtres somalis toujours mieux préparés à leur tâche et des effectifs scolaires mieux sélectionnés, surtout lors du passage des écoles primaires aux écoles secondaires et professionnelles.

Après l'installation des autorités fiduciaires italiennes en avril 1950, les Somalis, comme nous l'avons dit plus haut, avaient manifesté un grand intérêt pour l'instruction et avaient insisté pour obtenir plus d'écoles de tous genres, écoles maternelles et élémentaires, écoles professionnelles, moyennes, cours du soir pour adultes, et enfin, écoles supérieures; ce dernier stade fut atteint en 1954-55, avec la création de l'Institut Supérieur des Disciplines juridiques, économiques et sociales, devenu aujourd'hui l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie; celui-ci a enregistré 139 inscriptions pour l'année académique 1956-1957.

On nierait l'évidence en ne reconnaissant pas les difficultés qui doivent encore être surmontées, les imprévisibles qui surgissent continuellement, les lacunes à combler. Il faudra s'appuyer sur l'expérience de la première période quinquennale, période d'organisation et de formation, mais il faudra aussi adapter les projets envisagés aux exigences nouvelles de cette dernière période d'administration fiduciaire. Car il ne faut jamais perdre de vue que l'organisation élaborée aujourd'hui sera finalement confiée aux autorités somalis, et qu'elle devra former une base solide et réelle aux réalisations ultérieures de l'Etat indépendant et souverain.

Dans le domaine de l'instruction, la langue véhiculaire a constitué jusqu'à présent un obstacle majeur. On sait que les somalis ne possèdent pas de langue écrite, et qu'ils sont contraints d'employer une autre langue écrite lors de leurs études et pour correspondre entre eux. Dans le passé, l'on avait recours à la langue arabe, ou bien les caractères arabes étaient

utilisés, de façon assez imparfaite, pour transcrire le somali. Aujourd'hui, l'on utilise encore l'arabe, qui est la langue de l'Islam, mais pas celle du pays, et l'italien, qui est la langue officielle de l'Administration fiduciaire italienne.

L'on voit tout de suite les inconvénients de cette situation (4). A la fin de ses études primaires et des premières classes élémentaires, l'enfant somali est contraint d'apprendre une langue étrangère pour pouvoir apprendre tout d'abord à lire et écrire dans cette même langue étrangère, et ensuite, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, etc... L'obligation de penser dans une langue qui n'est pas la sienne et, de surcroît, dans une langue européenne d'une structure si différente de sa langue maternelle, impose à l'écolier un effort peu commun; celui-ci nuit à la clarté de l'enseignement, à son adaptation et à sa simplification, tout autant qu'à ses avantages immédiats et à ses résultats finaux.

Ce problème de la langue nationale n'a pu être résolu jusqu'à présent, pour des raisons complexes, dont certaines de nature politique. Les somalis ne sont pas d'accord sur le choix de la langue parlée qui convient le mieux au développement d'une langue écrite et d'une forme littéraire. Il est probable que les deux principales langues (et non dialectes) parlées dans le nord de la Somalie réalisent le plus parfaitement les conditions voulues, mais une partie de la population parle un dialecte auquel elle n'est pas disposée à renoncer; ce refus s'explique par certaines survivances de l'esprit tribal, qui n'a évidemment pu être éliminé totalement en dix années de mandat fiduciaire.

D'autre part, quels caractères écrits choisira-t-on pour les adapter à la langue somalie? Ici aussi, les avis sont partagés; les uns se rallient sans réserves à l'adoption des caractères latins; d'autres voudraient voir introduire des caractères spéciaux, dits « osmania », inventé spécialement par un somali du nord; enfin, d'autres prônent les caractères arabes. Ici encore, il s'agit d'une question que les somalis désirent résoudre par eux-mêmes, et il est actuellement exclu que l'on puisse imposer l'usage de la langue somalie écrite suivant des règles grammaticales et syntaxiques élaborées par des experts de l'autorité administrante.

Certains — il ne sont pas très nombreux — voudraient voir adopter la langue arabe comme langue officielle et voir passer la langue somalie au rang d'une sorte de dialecte parlé qui disparaîtrait avec le temps et avec la diffusion de l'arabe. Il faudrait voir si l'arabe aurait, en pratique, une force d'expansion capable de lui faire supplanter la langue somalie, alors que

(4) Voir *Somalia d'oggi*, anno 1°, n° 1 et 2, Mogadiscio, 1956; A. Pace, « Appunti per l'istruzione educativa del popolo somalo »; ibidem, A. Pace, « Ottimisti, pessimisti e atteggiamenti culturali dei Somali e questione di politica educativa in Somalia ».

dans beaucoup de pays arabes plus évolués, l'on cherche aujourd'hui à surmonter l'obstacle né de la complication des caractères arabes en les remplaçant par l'alphabet latin.

En conclusion, le problème central de l'instruction en Somalie dans l'avenir immédiat — si l'on excepte la question linguistique — est d'améliorer les écoles existantes et en particulier les écoles professionnelles. Ce qui compte, ce n'est pas tellement de former une masse imposante et toujours plus nombreuse d'écoliers, que de dispenser un enseignement de qualité, dont on puisse escompter des résultats certains et la formation de cette équipe de techniciens indispensable à l'État et au peuple somali.

Une seconde question tout aussi importante est celle des maîtres et instructeurs somalis. Peu nombreux — il en sera ainsi pendant de nombreuses années encore — ils sont, à quelque rares exceptions près, d'un niveau culturel moins que moyen. Il importe donc d'apporter la plus grande attention et le plus grand soin à la formation des maîtres et instructeurs, et nous devons à la vérité de dire que les autorités et les dirigeants somalis qui entourent les fonctionnaires italiens ont très bien compris cette nécessité. Ils aident l'œuvre des dirigeants et des professeurs italiens dans la mesure de leurs possibilités. Mais il y a beaucoup à faire, car il ne s'agit pas seulement de former des maîtres d'un niveau culturel convenable, mais aussi de forger leur mentalité de manière à en faire de véritables éducateurs, dont la mission dépasse de loin le simple enseignement mécanique et mnémotechnique de l'écriture, de la lecture, des règles grammaticales ou arithmétiques.

L'enseignement supérieur pose des problèmes moins urgents. Les étudiants qui fréquentent actuellement l'Institut supérieur de Mogadiscio ont presque tous fait des études primaires et secondaires accélérées ou irrégulières et font ce qu'ils peuvent. Ils forment cette avant-garde de la classe dirigeante somalie, appelée à céder la place dans quelques années à des éléments plus jeunes d'une demi-génération à peine.

*

**

Du tableau qui précède, l'on peut conclure que l'horizon culturel de la Somalie est actuellement beaucoup moins vaste que ses paysages, avec l'infini de leurs bois désolés, de leurs sables et de leurs dunes. Comme l'a remarqué très justement le Professeur Moreno (5), les Somalis ne peuvent pour l'instant se permettre le luxe des raffinements intellectuels et culturels auxquels peut se complaire un pays évolué, jouissant d'une culture plus stable.

(5) Voir M. M. Moreno. « Problemi culturali della Somalia », dans *Quaderni di Africa*, Rome, 1952.

La grande majorité des Somalis évolués et éduqués appartiennent à cette génération qui a aujourd'hui entre trente et cinquante ans; ils ont accomplis des études irrégulières, en italien avant la seconde guerre mondiale, en anglais durant l'occupation britannique (1941-1950), de nouveau en italien durant les premières années d'administration fiduciaire italienne. Ils occupent tous aujourd'hui des postes responsables dans l'administration locale, les partis politiques ou dans le secteur privé; ils devront assumer des responsabilités toujours plus grandes dans le proche avenir.

Cette avant-garde de dirigeants accueille peu à peu de nouveaux éléments tout en perdant ses éléments plus anciens. Elle possède une instruction solide et une bonne expérience de la vie; mais pendant longtemps encore, elle ne pourra s'abstraire de certains intérêts d'ordre économique et utilitaire correspondant à la mentalité moyenne du somali d'hier, pasteur ou nomade, ce qui restreindra son horizon culturel. Cela est tout-à-fait normal et compréhensible; au reste, il vaut mieux avoir à la tête de l'État et de la vie publique et sociale des dirigeants de ce niveau, mais qui aient pleinement conscience de leurs responsabilités et des intentions pures, plutôt que des gens qui croient avoir surmonté tous les obstacles culturels, avoir rejoint les cimes, et qui en pratique ne tiennent pas compte des réalités, se rendant ainsi dangereux aussi bien pour eux-mêmes que pour les autres.

Le petit groupe des maîtres somalis contient des éléments plus jeunes; ils ont également suivi des cours irréguliers ou accélérés, et même parfois des cours pour adultes, leur niveau culturel est aussi au-dessous de la moyenne, les lacunes de leur instruction sont parfois graves. Mais il est parmi eux des éléments mieux formés qui témoignent d'un esprit ouvert, s'intéressent à certains problèmes culturels, sentent la nécessité de compléter leurs études et leurs connaissances. Ceux-là commencent à réaliser le grave handicap que constitue l'absence d'une langue écrite, permettant l'usage de livres de texte en somali et l'enseignement dans la langue même du pays. Il faut souligner cette prise de conscience, et espérer que d'année en année ce groupe de maîtres plus éveillés s'agrandisse, puisse faire entendre sa voix et imposer son point de vue dans la solution du problème linguistique. Il semble que l'on puisse affirmer que cette exigence élargit l'horizon culturel restreint dont nous avons parlé plus haut.

Il faut aussi mentionner la trentaine de somalis qui sont en train de suivre des cours techniques, moyens et universitaires dans des instituts et des universités italiennes. Mais le nombre des licenciés est trop réduit pour qu'ils suscitent des problèmes culturels de grande envergure. Ils devront s'adapter, par la force des choses, au niveau moyen de la nouvelle classe évoluée et cultivée.

Enfin, il ne faut pas omettre de signaler la douzaine de jeunes filles somalies qui achèvent actuellement en Italie un cours de perfectionnement pour institutrices. Malgré leur petit nombre, elles doivent être mentionnées

car elles poseront pour la première fois une série de problèmes nouveaux, comme par exemple celui de la place qui revient à la femme évoluée et éduquée dans la société somalie. Jusqu'à présent, la femme était maintenue dans la famille à un rang plutôt subalterne, soustraite à l'évolution de la société. Or — que l'on ne crie pas au paradoxe — il est très probable que ce sera justement de ce nouveau type de femme somalie que partira une tentative de renverser les traditions historiques couchitiques et islamiques orthodoxes, contraires à une participation active de la femme à la vie sociale.

L'on ne peut tenir compte de ces autres femmes qui depuis longtemps déjà travaillent, par exemple, en qualité d'infirmières du service sanitaire et donc social. Leur instruction se réduit à des notions techniques élémentaires; elle ne leur permet guère de sortir du cadre restreint de la tradition et d'aspirer à une place dans la société. Il faudra attendre pour cela que les nouvelles assistantes sanitaires, plus jeunes, aient achevé leurs études régulières, dont les programmes sont beaucoup plus étendus. En conclusion, l'évolution culturelle du peuple somali dans l'avenir immédiat devra suivre deux voies. Elargissement et complétion d'une classe dirigeante avant de bonnes connaissances administratives, juridiques et économiques, qui assumera la direction de toutes les branches de l'administration de l'Etat et des institutions publiques auxiliaires, préparation d'un nombre suffisant de techniciens capables de remplacer graduellement les techniciens non somalis, suivant les plans élaborés par l'administration fiduciaire d'accord avec les experts de l'O.N.U., ces derniers resteront en Somalie après la cessation du mandat pour assurer la continuité de l'œuvre à peine ébauchée).

Au début de cette septième année d'administration fiduciaire italienne, l'on peut dire que beaucoup de choses ont été réalisées, mais que nous ne sommes qu'à la base. L'édifice devra être construit. A la fin de l'administration fiduciaire, cette tâche, qui exigera beaucoup de temps et de travail, devra pouvoir être assumée par le peuple somali, s'il veut s'aligner rapidement sur les nations plus avancées.